

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00099

BELLEVUE LE MONT - PERIMETRE D'ETUDES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 110

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210325-02021000999

DATE: 07APR2021 10:02

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

BELLEVUE LE MONT - PERIMETRE D'ETUDES

Le secteur Bellevue Le Mont bénéficie d'une situation privilégiée, au sud de la ville de Saint-Etienne, entre la gare de Bellevue, la cité scolaire Honoré d'Urfé, la zone d'activités de la Chauvetière et La Cotonne. Cette opération d'aménagement représente une surface de 30,6 ha. Elle a été reconnue d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019.

Les objectifs de cette opération d'aménagement sont de :

- recréer un véritable quartier de ville à proximité de la gare et ainsi conforter le pôle de vie de Bellevue,
- requalifier en profondeur et de façon durable ce secteur urbain sous valorisé,
- tirer le meilleur potentiel des fonciers stratégiques qui pourraient fortement se valoriser, en raison de la présence d'infrastructures de transport,
- assurer un déploiement de la gare sur ses deux faces et permettre sa traversée, notamment par les modes doux,
- assurer des cheminements modes doux confortables, lisibles et sécurisés,
- améliorer la visibilité et la desserte de ce site par tous les moyens de transports,
- conforter le déploiement d'activités économiques et renforcer l'attractivité de la zone économique de la Chauvetière.

Une étude urbaine globale sur le périmètre va être lancée en début d'année 2021. Avant que les orientations et les aménagements à réaliser sur ce périmètre ne soient définis précisément, il est important d'avoir un regard sur les projets qui pourraient se développer dans l'emprise de l'opération et pouvoir éventuellement sursoir à leur mise en œuvre si ceux-ci sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement ou l'exécution de travaux publics.

Saint-Etienne Métropole pourra donc opposer un sursis à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à des projets pouvant compromettre l'opération d'aménagement ou la rendre plus onéreuse. Ce sursis à statuer pourra être prononcé pour une durée maximum de deux ans.

Le périmètre d'études cessera d'être opposable si aucun aménagement n'a été engagé dans un délai de dix ans.

Par conséquent, il est proposé d'établir un périmètre d'étude pour l'opération Bellevue-Le Mont, selon les dispositions de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme.

Ce périmètre, joint en annexe, viendra remplacer le périmètre d'étude existant sur le secteur et antérieurement mis en place par la ville de Saint-Etienne. Il sera inscrit sur les documents d'urbanisme de Saint-Etienne Métropole afin de pouvoir être opposé aux pétitionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-57 du CGCT, Les décisions du conseil métropolitain dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres, ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune.

Aussi, le conseil municipal de la ville de Saint-Etienne sera amené à se prononcer sur la mise en place de ce nouveau périmètre d'étude et l'abrogation du précédent.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place du périmètre d'études pour l'opération d'intérêt Métropolitain Bellevue Le Mont sous réserve de l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de Saint-Etienne,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches dans ce cadre.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU